



FICHE INTENDANCE
Année scolaire 2023-2024
NIVEAU PREMIERE

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance :

- Régime : DP4 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Un seul choix possible DP5 (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
 Interne (validé par la Vie scolaire)
 Externe (possibilité de manger un jour par semaine, veuillez vous rapprocher des services de l'intendance)

RESPONSABLE FINANCIER (1 SEUL, en cohérence avec la fiche de ré-inscription)
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Inscrire ci-dessous le nom de la personne qui paie la cantine, l'internat, les voyages scolaires... (joindre le **RIB** au nom de cette personne, écrire le nom et prénom de l'élève au dos)

Nom et prénom :

Lien avec l'élève : père mère autre :

Indiquer l'adresse mail du responsable financier qui recevra les factures (avis des sommes à payer) :

aumont.marie5@gmail.com

PAIEMENT DES BOURSES

A remplir uniquement si votre enfant est boursier

Inscrire ci-dessous le nom de la personne qui a effectué la demande de bourses
(joindre le **RIB** au nom de cette personne, écrire le nom et prénom de l'élève au dos)

Nom et prénom :

Lien avec l'élève : père mère autre :

Les bourses sont automatiquement déduites des frais scolaires sauf demande écrite de votre part.

Le responsable financier et l'élève certifient avoir pris connaissance et s'engagent à respecter :

- ✓ **le règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement (S.R.H)** disponible à l'adresse suivante : <https://www.lycee-valognes.fr/vie-scolaire/restauration/> ou format papier à retirer à l'intendance
- ✓ **le règlement intérieur de l'internat** pour les internes à l'adresse suivante <https://www.lycee-valognes.fr/vie-scolaire/internat/> ou format papier à retirer à l'intendance.

Date :/...../.....

Signature du responsable financier

Signature de l'élève

Informations à conserver :

Attention, un changement de régime ne peut avoir lieu qu'à chaque début de trimestre (1^{er} trimestre : de septembre à décembre / 2^{ème} trimestre : de janvier à mars / 3^{ème} trimestre : d'avril à juillet) ou pour une raison majeure dûment justifiée.

Pour cela, la demande doit être adressée à l'intendance en utilisant le formulaire disponible sur le site internet du lycée aux périodes suivantes :

- 15 premiers jours de septembre
- 15 derniers jours de décembre
- 15 derniers jours de mars.

Les factures sont transmises par mail au responsable financier via le logiciel Opale.

Le **R.I.B** sera utilisé **uniquement** pour d'éventuels **remboursements**, **il ne sera en aucun cas utilisé pour le prélèvement des factures de cantine/internat.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par courrier, par téléphone 02.33.40.00.42 ou par courriel à int.0500082t@ac-normandie.fr.